

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt cinq, le jeudi trente-et-un juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 26 juillet 2025

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2025-21 : Dénomination de l'École publique de Limeyrat

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il règle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment la dénomination des établissements d'enseignement publics implantés sur son territoire.

L'école de la commune a été dénommée « École Gabriel Moulinier » sans faire l'objet d'une délibération. Sur interpellation de la DSDEN de la Dordogne, il convient de régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination « École Gabriel Moulinier » ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à ladite délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 1er août 2025

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025